



« VOUS AVEZ VU COMMENT IL CRIAIT COMME UNE SALOPE !!! » DEBANDADE AU QI DU CPOS

Le discours de notre nouveau ministre porte sur le projet d'isolement des plus gros narcotrafiquants au sein d'un même établissement.

Au CPOS ce sujet n'a pas d'importance au regard de la gestion du détenu R. placé au quartier d'isolement, et qui fait vraisemblablement parti des 100.

Depuis son arrivée le 03 octobre 2024 sur l'établissement, ce dernier insulte et menace ouvertement le personnel. En effet, sur 6 CRI, il y a 4 pour menaces et insultes.

Que fait la direction du CPOS ?

Pas grand-chose ! Certains CRI ne sont traités que presque 3 mois après les faits.

Le détenu R. est en gestion menotté et équipé (Note N°217), et pourtant, dans la pratique l'officier QI et la direction choisissent de ne pas faire équiper les agents ! Quel est l'objectif recherché ? Mettre en danger les agents ? Acheter la paix sociale ? Acheter les faveurs d'un détenu ? Etc...

Le **syndicat local Force Ouvrière Justice** constate que le **drame du 30 janvier 2024** sur ce secteur a vite été oublié et se pose les questions suivantes :

- Pourquoi un traitement si tardif des CRI, malgré 1 officier et 2 gradés affectés ?
- Quel est le sens de cette décision quotidienne de gestion d'un détenu qui visiblement n'a pas fait l'once d'un effort comportemental ?
- Quels sont ceux qui ont décidé de mettre en **DANGER** le personnel ? Rendront-ils des comptes à la survenue d'un drame ?
- Quels sont les éléments factuels qui permettent d'envisager un allègement de la sécurité dans la gestion de ce détenu ?
- Comment peut-on considérer qu'il a un comportement correct alors qu'il vient d'insulter et menacer le personnel ?
- Comment la Direction Interrégionale peut-elle fermer délibérément les yeux et attendre qu'un drame se produise ?

Force est de constater, que d'insulter et menacer le personnel est récompensé par une gestion allégée. Est-ce votre façon de faire face à la récente actualité des Baumettes ?

Bientôt, vous lui proposerez des séances de massage !!!

Le **syndicat local Force Ouvrière Justice** condamne cette gestion calamiteuse et somme le Chef d'établissement de mettre de l'ordre dans le fonctionnement de l'établissement et de ses équipes.

Le Quartier d'Isolement ne doit en aucun cas être un lieu de non **DROIT** où l'on récompense les mauvais comportements des détenus.

Devrait-on interpeller notre nouveau ministre ou la presse sur le rapport entre la politique du CPOS et les projets ministériels ?

Adresse du Bureau local :

Bureau Local Force Ouvrière Justice CP Orléans-Saran
4024 Ancienne route de Chartres 45770 SARAN

Mail : slpfocpos@gmail.com

Tel : Ligne externe 02.18.69.51.06 / Ligne interne 8106

SLP FO Justice Orléans Saran

Le : 22.01.2025

